

28 août 2015 -15:34

Appartient à [Conseil des ministres du 28 août 2015](#)

## Mesures pour une politique d'asile et de migration cohérente, humaine et correcte

Le Conseil des ministres a approuvé une série de mesures qui garantissent l'accueil humain des demandeurs d'asile, veillent au transfert rapide des dossiers d'asile et renforcent le retour des demandeurs d'asile déboutés. Le nombre de demandes d'asile a augmenté de 1280 demandes en avril à plus de 4000 ce mois-ci. Grâce à ces mesures d'accueil supplémentaires, le gouvernement maîtrise la forte augmentation du flux de demandeurs d'asile et évite ainsi que des familles avec enfants se retrouvent dans la rue. Par ailleurs, les mesures de transfert et de retour garantissent une politique d'asile et de migration cohérente.

### Un accueil humain

Il est de notre devoir international de donner de l'aide matérielle à chaque demandeur d'asile. Le gouvernement a agi fermement pendant les mois d'été écoulés et a déjà pris plusieurs mesures proactives pour pouvoir garantir cet accueil de base indispensable à chaque demandeur d'asile. L'offre actuelle de places d'accueil ne suffira toutefois pas pour subvenir à tous les besoins. Des situations exceptionnelles requièrent des mesures exceptionnelles. Ainsi le gouvernement a décidé aujourd'hui de créer 5000 places supplémentaires auprès de partenaires d'accueil existants et à travers un marché public d'urgence, 1600 places d'urgence seront opérationnalisées via Médecins sans Frontières, Croix Rouge et Rode Kruis, le cahier des charges du contrat-cadre pour 10 000 places via adjudication a reçu le feu vert et les 900 places temporaires dans les unités mobiles seront prolongées.

### Transfert rapide et retour renforcé

Outre les mesures d'accueil, il importe aussi de prendre des mesures de transfert et de retour. Afin de pouvoir continuer à garantir un délai de transfert rapide des dossiers d'asile, des budgets supplémentaires seront libérés pour le recrutement d'agents pour le Commissariat-général pour les Réfugiés et les Apatrides (CGRA) et l'Office des Etrangers (OE). Pour pouvoir garantir la sortie des centres, il est essentiel que les procédures soient rapides et courtes. Les demandeurs d'asile déboutés peuvent par ailleurs être mieux préparés au retour dans leur pays d'origine, ce qui réduit le risque d'introduction de procédures supplémentaires inutiles.

Outre le transfert rapide, il faut aussi un renforcement du retour. 60% des demandes d'asile sont reconnues, ce qui implique que les autres 40% doivent quitter le territoire. Une partie des personnes le fera de sa propre initiative ou via le retour volontaire, mais une partie considérable devra être renvoyée vers son pays d'origine via un retour forcé. C'est pourquoi les services de l'Office des Etrangers qui sont chargés du suivi de ces dossiers de retour doivent être renforcés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Theo Francken, secrétaire d'Etat à  
l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification  
administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de  
l'Intérieur

rue de la Loi 18  
1000 Bruxelles  
Belgique